

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 5

L'an deux mille dix sept et le 29 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 23 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEUILLERAT, M. PATRICE ETAVE,, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES, M. GILLES HOURQUET

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à MME VALERIE QUONIAM-DOUREL), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

**Etait absent excusé** :

MICHELE CHAVE a été élue secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2017/37

#### **Objet : Modification des circuits scolaires**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de conclure un avenant avec la Régie Départementale des Transports afin de modifier le circuit de transport A2 pour la période du 19 avril au 18 octobre 2017.

En effet, cette modification est rendue nécessaire par le transfert de l'Accueil de Loisirs Maternelle de Montizalguier à Borde d'Olivier, pendant la durée des travaux réalisés sur le Groupe Scolaire Montizalguier.

Cette modification entraîne également un changement au niveau du service restauration qui se faisait sur plusieurs sites, et qui se fera, sur cette période, sur le site de Borde d'Olivier. Tous les enfants seront accueillis au restaurant scolaire à 12h30, ce qui nécessite la mise en place de 2 bus supplémentaires pour acheminer tous les enfants des groupes scolaires Montizalguier et Belbèze sur le groupe scolaire Borde d'Olivier.

Ainsi, pendant les travaux, les horaires du Primaire A2 restent inchangés mais ceux du mercredi seront modifiés jusqu'à la fin des travaux, à savoir :

- Deux dessertes seront réalisées entre l'école Belbèze et l'école Borde d'Olivier, nécessitant la mise en place de 2 bus supplémentaires (Celui du Primaire A2 + un bus supplémentaire) ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2017

Reçu en préfecture le 04/04/2017

Affiché le

ID : 031-21010561300120403-2017\_37\_1-DE

04 AVR. 2017

- Deux dessertes seront effectuées entre l'école Montzalguier et l'école Borde d'Olivier nécessitant la mise en place de 2 bus supplémentaires ;

Les enfants seront tous présents sur le site de Borde d'Olivier dès 12h30 ce qui permettra de les regrouper sur un seul service de restauration scolaire.

Ces modifications ont une incidence sur les tarifs actuels qui s'élèvent à 55,95 € HT/jour (tarif actualisé au 1/09/2016), et sont arrêtés comme suit :

- Prix par jour de fonctionnement (\*) pour la desserte ALAE du mercredi pendant la période des travaux du 19 avril au 18 octobre 2017 : 188,29 € HT.

Le coût pour les 19 mercredis de cette période est estimé à 4 293 € TTC (sans tenir compte du réajustement des tarifs de septembre 2017). Pour information, le coût du circuit habituel s'élève à 1 275 € pour la même période).

(\*) La facturation du nombre de jours à ce tarif sera établie en fonction de la date définitive de fin des travaux.

Le tarif sera réactualisé au 1<sup>er</sup> septembre 2017 avec l'indice IPC base août 2017, conformément à la formule appliquée habituellement

Ce nouvel itinéraire sera mis en service dès le 19 avril prochain et cessera dès la fin des travaux et la remise en place du circuit habituel.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les propositions de RTD 31 et de l'autoriser à signer cet avenant.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité,

- D'adopter les propositions ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la RTD 31.

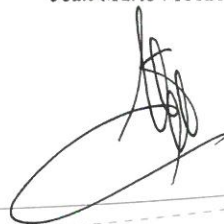
- Transmis le

- Affiché le

04 AVR. 2017

04 AVR. 2017

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
Jean-Marie VITRAC



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRE

